

le trait d'union

Bulletin d'information d'Asnières-sur-Oise
Asnières - Royaumont - Baillon
Janvier 2018 - N°95



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire



■ Asnières & Vous (P.4-7)



Infos mairie / La question du TU / Carnets de chantiers de la Manufacture / Racines d'avenir : une rue, une histoire / Rencontre avec François Clément, Président de l'Office de Tourisme Communautaire / Les événements marquants.

■ L'AcTU des Assos' (P.8-9)



La Fête de la Pomme d'Autour du Verger / La sortie du Club Senior / La Fête d'Halloween de Risettes et Galipettes / La venue de jeunes italiennes avec le Comité de Jumelage.



Germaine Ledemé
germaine.ledeme@ville-asnieres-sur-oise.fr

■ Sécurité (P.10-11)



Garder de bons réflexes / Stationnement / Occupation de la voie publique / Animaux domestiques / Dépôts sauvages.



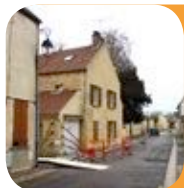
Jacques Letellier
jacques.letellier@ville-asnieres-sur-oise.fr

■ Le dossier du TU : Photographie de 2018 (P.14-17)



Zoom sur l'année à venir / Les premières arrivées du quartier de la Manufacture / Le réaménagement de l'école Blanche de Castille / Un nouveau restaurant scolaire / Un Pôle de santé pluridisciplinaire / Une nouvelle gendarmerie.

■ Travaux (P.18-19)



Les autres travaux / Requalification de la 5^e tranche de la Grande Rue / Les Travaux du SIECCAO / Cimetière / Mise au norme des arrêts de bus / Salle du conseil municipal / Vidéo protection / Sinistre rue du Four.



Jacques Letellier
jacques.letellier@ville-asnieres-sur-oise.fr

■ L'AcTU des commissions (P.20-21)



Jardins familiaux, recherchent jardiniers / Compostons ! / Les résultats définitifs des analyses d'eau du SIECCAO / Tri-Or : De poubelles bleues à poubelles jaunes / Tri-Or : Noël et après ? / Résultats du concours Maisons Illuminées du CMJ.

■ Agenda d'hiver (P.22-23)



Chez nos voisins à Luzarches / En bref / Agenda / La recette de Risettes et Galipettes / En images.

Le billet de la Rédaction

En préambule de cet article, l'équipe de rédaction tient à vous présenter ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année. Nous continuerons de rester à votre écoute et nous engageons à poursuivre les évolutions de votre Trait d'Union. Dans ce 95^e numéro, nous avons souhaité vous présenter un dossier central axé autour des grands projets à venir pour notre commune. Vos rubriques habituelles seront présentes et nous vous proposons également une recette de cuisine concoctée par l'association



Risettes et Galipettes. Cette idée nous plaît beaucoup et nous serions ravis de publier dans des prochains Trait d'Union, des recettes personnelles que vous auriez à cœur de partager avec les habitants de la commune. Nous vous souhaitons un bel hiver et une bonne lecture.

ÉDITORIAL DE CLAUDE KRIEGUER

Maire d'Asnières-sur-Oise

Madame, Monsieur,

Malgré une conjoncture économique difficile et une baisse continue des ressources communales, la commune d'Asnières-sur-Oise, comme tant d'autres collectivités, a continué d'investir pour son avenir et celui de sa population. En effet, suite à la suppression de la taxe professionnelle, doublée de la réforme de la fiscalité directe locale, triplée par la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour rembourser la dette publique ; depuis 2013 par rapport à 2012, la commune s'est vu confisquer 1 411 846 € de recettes fiscales et dotations, soit 282 369 € en moyenne annuelle sur 5 ans. Elu depuis 1989, je me souviens que la commune pouvait investir chaque année dans la réfection des routes, l'enfouissement des réseaux, l'entretien du patrimoine, la création de nouveaux services. Si actuellement la commune continue d'investir sans s'endetter et sans augmenter les taux d'imposition, c'est grâce au travail de certains élus qui mettent leur temps et leurs compétences au service de la commune en pratiquant une gestion rigoureuse et d'entreprise. Pour exemple, la reconquête et la requalification de la friche Vulli rapportera à la commune environ 500.000 € de Taxe d'Aménagement et prime aux maires bâtisseurs, auxquels il faut ajouter la fiscalité récurrente (taxe d'habitation, 20%), taxes foncières sur le bâti et non bâti). Mais la création d'autofinancement et de capitaux propres passe aussi par la maîtrise des charges de fonctionnement et la valorisation de foncier ou d'immobilier acquis ou en cours d'acquisition (ruine rue d'Asnières, ruine ruelle Boivin, maison en ruine rue des Marais, maison Avenue des Tilleuls, terrain Route de Chantilly, terrains rue des Acacias aux Tilleuls). Pour l'exercice 2017, c'est près de 400.000 € d'investissement qui ont été réalisés ou engagés (changement des fenêtres de la mairie - renouvellement de matériels et logiciels informatique - sécurisation des écoles - mise en accessibilité : de l'école de Baillon, du groupe scolaire Blanche de Castille et des arrêts de car de la ligne 100 - remplacement chaudière école de Baillon - renouvellement du skate park de la Maison du Village - changement de poteaux d'incendie - réfection du mur de clôture de la chapelle de Baillon et du sol et meuble de la sacristie - abri du terrain de pétanque - consolidation de la poutre du passage sous le porche du parking de l'OT - remplacement des fenêtres du bâtiment de la Poste - réfection de toitures des bâtiments annexes de la mairie et éléments de la chapelle de Baillon - extension du réseau ERDF de la Manufacture - achat du terrain pour la construction de la nouvelle cantine). Toutes les opérations inscrites au budget 2017 n'ont pas été réalisées ou engagées mais elles le seront en 2018. Cette situation fait que la commune n'a pas eu à recourir à l'emprunt de 400.000 € nécessaire à l'équilibre budgétaire. Pour 2018, afin ne pas hypothéquer la construction de la nouvelle cantine, et dans l'attente de la décision de la Commission Permanente de la Région de financer cette opération dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement Régional (C.A.R) à hauteur de 508.136€, la commune inscrira en investissement la seule dépense de 1.115.000 € correspondant à la construction de cette nouvelle cantine scolaire. D'autres investissements sont bien sûr programmés mais ne seront engagés qu'après notification de la subvention régionale. Madame, Monsieur, chers habitants, j'espère que vous avez passé d'excellentes fêtes de fin d'année 2017. Je vous souhaite mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour vous et vos proches pour cette nouvelle année 2018.

Claude Krieguer,
Votre Maire

C. Krieguer





MAIRIE D'ASNIERES-SUR-OISE

20 rue d'Aval Eau
95270 Asnières-sur-Oise
Tél. : 01 30 35 41 41
Fax : 01 30 35 45 41
www.ville-asnieres-sur-oise.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 - 12h
Mardi : 16h30 - 19h
Mercredi : 8h30 - 12h
Jeudi : Fermeture au public
Vendredi : 8h30 - 12h
Samedi : 8h30 - 12h

Etat civil

NAISSANCES

05/10 - Raphaël Letellier
14/09 - Noah Devot Fere
30/10 - Nilo Danset
30/10 - Julianna Gabrielli
13/11 - Nelia Hamache
30/11 - Aëlle Masseport
07/12 - Jules Bourdier
07/12 - Clément Bourdier

DÉCÈS

17/10 - Dolorès Prudhon
10/11 - Charles Musquin
01/12 - Roger Lagrange
12/12 - Claude Martin

Directeur de la publication : Claude Krieguer
Rédacteur en chef : Philippe Marcot
Rédacteur en chef adjoint : Julien Hascœt
Graphisme et mise en page : Julien Hascœt
Ont contribué à ce numéro : Paule Lamotte, François Clément, Jacques Letellier, Henri Poirier, Gérard Bruneau, Annie Gibert, O'Bistrot des Frangins, les associations : Autour du verger, Club Senior, Risetite et Galpettes, Comité de jumelage.
Photos : Julien Hascœt, phototèque Mairie, Philippe Marcot, Mairie de Viarmes, Germaine Ledemé, Marielle Brochard, Elodie Dijoux, O'Bistrot des Frangins, les associations : Autour du verger, Club Senior, Risetite et Galpettes. Toutes les illustrations et photos sont soumises à autorisation de reproduction.
Edition : Mairie d'Asnières-sur-Oise, 20 rue d'Aval Eau, 95270 Asnières-sur-Oise.
Tirage : 1350 exemplaires.
Impression : Imprimerie COMALIS, Village Morantin, Chemin de Coye, 95270 Chaumontel - SRET : 81827918400019

la question du trait d'union

Comme dans le précédent Trait d'Union, nous vous proposons de répondre à une question d'actualité qui pourrait vous intéresser.

Les rythmes scolaires vont-ils changer ? Allons-nous repasser à la semaine de 4 jours ?

Oui et dès la rentrée 2018-2019. C'est une convergence de points de vue qui a motivé cette décision unanime. Une consultation a d'ailleurs été organisée fin novembre auprès de tous les parents d'élèves pour connaître leurs avis sur les rythmes scolaires. Il en

est ressorti les informations suivantes : 67% des familles ont été potentiellement satisfaites de la semaine de 4 jours et demi tandis que 33% des familles ne l'étaient pas. 89% des familles ont été potentiellement satisfaites de l'amélioration des apprentissages alors que 11% des familles pensaient l'inverse. 76% sont favorables au retour à la semaine de 4 jours et 24% sont favorables au maintien de la semaine de 4 jours et demi. Il est à noter que les enseignants et les élus s'étaient eux aussi prononcés en majorité en ce sens. Cette décision sera entérinée lors du prochain conseil municipal.



Carnets de chantier «La Manufacture»

Les travaux avancent convenablement et aucun retard n'est à signaler. Les premières livraisons prévues pour fin mars seront honorées.

Le premier bâtiment collectif est en peinture et les deuxièmes couches sont en train d'être posées. Le revêtement de sol est également en cours dans ce même bâtiment.

Le deuxième grand bâtiment collectif est en cours de cloisonnement et ravalement.

Calendrier :
Mise sous tension
(initialement prévue en décembre)
Janvier 2018

Retrouvez également toutes les informations sur les avancées des opérations sur :
www.ville-asnieres-sur-oise.fr

Nous le faisons depuis juillet 2016, voici le compte-rendu de l'avancée des travaux du nouveau quartier de la Manufacture.



RACINES D'AVENIR

Une rue, une histoire



Retrouvez dans chaque numéro du Trait d'Union, le lien entre le passé de notre commune et son avenir. C'est à cela que sert l'histoire, nous permettre de mieux construire l'avenir. Ce sont nos racines communes.



La rue du Cat Rouge

Que se cache-t-il derrière ce mystérieux nom ? A quoi fait référence ce mot « Cat » et pourquoi parler de cette couleur rouge ? Nous allons tenter de répondre à toutes ces questions en nous intéressant de plus près à cette ressource passionnante qu'est la toponymie.

La toponymie est l'étude des origines des noms de lieux à travers l'étymologie, les évolutions sociétales et les rapports entre les langues parlées et disparues. Cette pratique qui n'est pas une science exacte, s'attache uniquement aux aspects linguistiques. Et ça tombe bien, car c'est précisément ce que nous allons tenter de faire.

Si l'on s'en tient à une lecture littérale à travers le prisme de nos langues régionales, le « Cat » signifie chat en ch'ti et en normand. Nous aurions donc une rue du chat rouge ou chat roux. Cette possibilité est tout à fait envisageable car il existe bel et bien une rue du Cat Rouge en Normandie à Rouen.

Tentons d'aller plus loin. La rue du Cat Rouge à Asnières-sur-Oise se situe sur les hauteurs de la commune, entre celle du Crocq et celle de l'Orme, au croisement de la rue des Auges et de la rue de la Motte. Si l'on s'intéresse à l'étymologie, les croisements et les embranchements sont formés sur la même

racine latine, à savoir : *quadrivium* signifiant carrefour. Or, *quadrivium* en latin se dit aussi *carrefour* en français, et *carrouge* en vieux français.

S'il paraît assez convaincant que cette rue se soit fait appeler rue du carrefour dans le passé alors pourquoi se serait-elle transformée en rue du chat rouge ? La réponse, bien qu'hypothétique, se trouve très probablement dans ce que l'on appelle les toponymes dénaturés, ces noms de lieux modifiés et altérés dans le temps à cause de réinterprétations fausses ou issues de mauvaises transcriptions. C'est le cas notamment pour la ville de Rouen, que nous évoquons quelques lignes plus haut, où le carrouge a été réinterprété au cours de l'histoire en Cat Rouge (chat rouge) via la langue locale. D'autres cas similaires ont été trouvés dans le Loiret où une rue s'était peu à peu métamorphosée en rue du Cas Rouge.

Nous le voyons, les mots et le langage sont en perpétuelle évolution et nous le savons. Ce que nous ignorons néanmoins, c'est à quel point l'étanchéité de l'acquis peut être poreuse. Même gravée dans le marbre et même scellée à un poteau, l'histoire poursuit son évolution mettant sans cesse à jour les traces volatiles d'un passé qui se dessine sous nos yeux.

 : Vous avez plus d'infos sur le sujet ? Envoyez vos commentaires à communication@ville-asnieres-sur-oise.fr





RENCONTRE AVEC

François Clément, Président de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC)

Nous sommes allés à la rencontre du Président de l'OTC pour parler avec lui d'intercommunalité, d'Asnières-sur-Oise et de Tourisme.

Bonjour François, pourriez-vous nous parler de ce nouvel OTC ?

« L'office est en pleine construction et nous en achevons la première phase. Si toute l'équipe a encore les mains « dans le ciment », notre action s'étend désormais aux 19 communes de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France. Notre office se place dans le cadre d'un archipel touristique voulu par le département qui nous associe à l'office de tourisme de Roissy. C'est un partenariat déjà quasi-opérationnel mais qui demande à trouver ses marques. Cela ne saurait tarder et nous permettra de devenir un acteur important du tourisme dans le département. »

Quelles sont les différences entre l'OT d'hier et l'OTC d'aujourd'hui ?

« L'Office de Tourisme d'hier agissait à l'échelle communale et s'était donné une mission d'animation qu'il avait conservé du syndicat d'initiative créé en 1993 par Micheline Martel et Jean-Paul Specque. En 2007, lorsque le syndicat d'initiative (SI) est devenu office de tourisme, le président de l'ancien SI, Jean Rouzot, et la présidente de l'OT tout juste naissant à l'époque, Martine Clément, avaient réussi à apporter beaucoup de convivialité sur la commune et réussi à mobiliser de nombreux bénévoles. Aujourd'hui, ces animations ne relèvent plus de l'OTC. En passant communautaire, nous sommes obligés de changer ces objectifs. Nos missions principales restent certes, l'accueil et l'information, mais nous avons aussi

à présent une mission de promotion du territoire communautaire à travers son patrimoine, son économie et ses richesses. Pour autant, nous ne pouvons manquer à cet esprit qui a animé les équipes des offices d'Asnières, Viarmes et Saint Martin : nous devons repenser comment contribuer à l'animation du territoire et maintenir cette ambiance conviviale, car sans elle l'office perdrait un peu de son âme. »

Quels sont les projets et quelles sont les nouveautés avec cet OTC ?

« Pour répondre à ses missions, l'OTC va déployer son programme de visites sur toutes les communes de la Communauté de Communes et projette dès le premier semestre de redéfinir sa politique de communication et de mener concomitamment des actions ponctuelles de promotion du territoire sur toute l'Île-de-France. Le phare de ces actions serait une exposition à travailler sur la thématique du très riche passé industriel de l'intercommunalité, avec comme fil rouge Sophie la Girafe, qui demeure la plus célèbre ambassadrice de notre territoire. Nous espérons aider à la concrétisation d'une exposition qui soit plus riche et surtout permanente sur ce passé, et pourquoi pas, aider au développement d'un espace muséographique dédié. Ensuite nous nous sommes rapprochés du PNR Oise-Pays de France et du département du Val d'Oise pour inscrire notre office dans un projet cher à notre fédération nationale. Il s'agit



de « réinventer » l'office de tourisme principalement dans son agencement ; on parle ici d'« office de tourisme du futur » et nous ambitionnons d'être l'office pilote francilien. Nous avons aussi des projets communs avec l'OT de Roissy qui sont en cours de discussion pour l'heure, mais qui devraient voir le jour avant la fin de l'année. Pour ce qui est des nouveautés, nous avons une salariée, Amandine Sinay, qui nous a rejoint fin septembre et qui réalise l'accueil physique dans le bureau d'Asnières. La subvention et son salaire sont entièrement payés par la Communauté de Communes. L'OTC doit également changer de nom et de logo pour s'adapter à son nouveau statut communautaire, et définir sa charte graphique. Il y a beaucoup de travail et les bonnes volontés sont les bienvenues à l'office. »

Qu'est-ce que cela va changer pour les Asniérois ?

« Cela ne va pas changer grand chose finalement, on reste quand même leur bureau d'information touristique et nous les accueillons toujours de la même manière. Nous conservons bien entendu les circuits de visite, et une partie de l'animation communautaire via notamment les journées du patrimoine, la journée de l'arbre et d'autres dates comme les réunions de l'AMA ou la Fête Médiévale qui revient cette année à Asnières. »

L'Office de Tourisme vous accueille le jeudi, samedi et dimanche, de 10h à 12h, le mercredi et le vendredi de 10h00 à 17h00.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Un arbre offert par la Communauté de Communes et les colis du CCAS.



La plantation de l'arbre de la Communauté de Communes

Sous l'impulsion du Vice-Président à la culture et à l'environnement Monsieur Jean-Noël Duclos, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France a offert un arbre aux 19 communes qui la composent.

L'objectif de l'opération était de créer un symbole d'adhésion par la plantation d'un arbre sur chacun des territoires.

Cet événement s'est déroulé sur notre commune le samedi 25 novembre et un érable liquidambar a été planté dans le parc de l'Espace Josette Jourde en présence des élus du Conseil Municipal et de Jean-Noël Duclos et Damien Delrue Vice-Président chargé du Tourisme.

Ce moment symbolique de fraternité a scellé dans la terre une appartenance à une institution et un territoire qui ne cessera de nous être de plus en plus familier.

La remise des colis du CCAS

Comme chaque année, les anciens de la commune ont reçu leur colis de Noël offert par le CCAS d'Asnières-sur-Oise.

Les seniors étaient invités à venir récupérer leurs paniers gourmands le vendredi 8 décembre à Asnières et le samedi 9 décembre à Baillon. Au total, ce sont 250 colis gourmands qui ont été distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale. Chaque panier était accompagné d'un petit mot de Monsieur le Maire Claude Krieguer, Président du CCAS et d'Elodie Dijoux, Première Adjointe et Vice-Présidente du CCAS. Cette action très importante pour les élus, permet à la commune d'offrir quelques douceurs à la veille des fêtes à nos aînés.

Prochains rendez-vous pour les bénéficiaires : le repas du dimanche 21 janvier et le loto du 10 juin 2018 prochain.

Les + en photo



Retrouvez l'ensemble des photos de ces événements sur le site internet de la commune : www.ville-asnieres-sur-oise.fr



Une fin d'année 2017 encore très active pour les associations asniéroises. Petit retour sur les actions menées au sein du tissu associatif local.



Autour du verger : *La Fête de la Pomme*

C'est sous un soleil radieux et des températures estivales que s'est déroulée la 6^{ème} édition de la Fête de la Pomme. Ce rendez-vous incontournable de l'automne a rassemblé une assistance conséquente qui a dépassé toutes nos espérances avec la présence de nombreux Asniérois venus observer le broyage et le pressage des pommes bio, goûter et se procurer le jus fraîchement pressé. C'est ainsi que les 400 kg de pommes ont rapidement fondu, laissant les amateurs de jus de pommes sur leur soif.

Les gastronomes se sont régalés des traditionnelles galettes-saucisses, soupe de potirons, far breton, crêpes, compote et cidre bio normand.

Tous ont été conquis par les expositions des travaux d'enfants, qui cette année encore, ont rivalisé de créativité sur le thème « les oiseaux en hiver » en présence de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Soleil, bonne humeur et convivialité, un cocktail bien sympathique qui a fait, une fois de plus, le succès de cette belle journée festive.

Président : Jean-Pierre Buttazoni / famille.buttaz@orange.fr / www.autourduverger.fr



Club Senior : *La sortie cabaret*

Dimanche 12 décembre. Nous voilà parti pour une journée au Cabaret de la Brèche, à Breuil le Vert « Chez Mauricette et Marc ». Nous avons reçu un accueil chaleureux avec un apéritif, des chansons, des artistes de qualité et un repas succulent fait de bonnes choses. Au dessert, un spectacle avec la revue *FATALE* qui nous a donné mille paillettes dans les yeux. Le temps passa trop vite et il fallait déjà rentrer en attendant la prochaine sortie qui sera une fois encore, ouverte à toutes et à tous.

Présidente : Martine Clément, Vice-Président : Christian Langre, Trésorière : Annie Renault.



Vos élus



Carine Lecoanet
Conseillère municipale
Commission associations, commerce, tourisme, fêtes
et cérémonies

Risette et Galipettes : Fête d'Halloween

Cette année c'est sous un beau soleil d'automne que la fête a commencé avec une activité de grattage de cartes (citrouilles, araignées, sorcières, fantômes ou maisons hantées) qui a beaucoup plu aux enfants et un atelier maquillage qui a connu un véritable succès. A l'heure du goûter, des crêpes et divers gâteaux d'Halloween ont été très appréciés par tous et nous remercions le Tabac de l'Abbaye qui a offert des chocolats chauds à l'ensemble des participants ainsi que la boutique « A la Ferme » qui a offert des jus de pommes et le magasin Carrefour Market de Viarmes qui a offert de nombreux jus de fruits. La récolte des bonbons dans les rues de notre village s'est passée dans la joie et comme chaque année nos petits monstres ont été très gâtés. Merci aux habitants d'Asnières-sur-Oise pour leur accueil et leur générosité ainsi que pour leurs belles décorations de maisons très appréciées par les petits et les grands ! La nuit tombée, la fête s'est terminée dans la convivialité autour de notre traditionnelle soupe de potiron. Un grand merci à tous les commerçants de notre commune, qui, comme tous les ans, ont été FORMIDABLES ! et nous remercions également nos partenaires pour leur participation : la banque CIC de Viarmes, l'espace SPA - Brigitte Miquolaou, Diététicienne à Asnières-sur-Oise et Marie-Laure Guitteny Conseillère Immobilier iadfrance sur notre commune. Merci à tous les participants, c'est un vrai plaisir chaque année de partager ces moments avec vous et nous vous attendons très nombreux l'année prochaine : mercredi 31 octobre 2018. Présidente : Carol Andrade - 01 30 35 06 47 / 06 18 30 34 77 / andrade.c@free.fr



Liste des Assistantes maternelles :

Carol ANDRADE (01 30 35 06 47)	Christelle MIZI-ALLAOUA (06 89 09 09 34)
Djamila FERRE (06 02 32 29 95)	Isabelle OLIVEIRA (01 34 09 31 19)
Nadine FOUCAUD (01 34 09 80 92)	Brigitte RAGAINÉ (01 34 09 32 24)
Céline GERARD (01 30 35 04 43)	Gloria RIBEIRO OLIVEIRA (01 30 35 83 44)
Aurélie HABECHAN (06 06 75 51 04)	Catherine ROUSSEL (01 34 68 07 59)
Brigitte LEPICIER (01 30 35 38 44)	Nathalie THIEBAUT (06 29 24 62 77)

Comité de jumelage : Séjour des six jeunes italiennes

Dans le cadre d'échanges entre nos deux communes, le comité de jumelage d'Asnières-sur-Oise recevait du 26 au 31 octobre dernier, un groupe de 6 jeunes filles âgées de 11 à 13 ans venant de la commune de Cutigliano et deux accompagnatrices.

Toutes étaient hébergées au sein de familles membres du comité ayant des enfants en âge correspondant. Cela leur permettait de pouvoir échanger directement avec des jeunes d'Asnières. Au cours de ce séjour, la journée était prise en charge par le comité de jumelage qui proposait un programme d'activité et de sorties. (Visite de Paris, musée du cheval à Chantilly, parc Astérix, bowling...) les soirées se passaient en immersion dans les familles. Un repas regroupant tous les membres du comité, était organisé durant le séjour. Ce fut l'occasion d'échanger quelques cadeaux. Nos amies italiennes en profitaient pour nous remercier chaleureusement pour l'accueil que nous leur avons réservé. Elles sont retournées en Italie ravies de leur séjour. Nos jeunes sont maintenant attendus avec impatience à Cutigliano pour un prochain échange. Nous remercions tout particulièrement les familles d'accueil, sans qui il nous aurait été impossible d'organiser ce séjour mais aussi les membres du comité de jumelage qui, ne recevant pas, ont activement participé à l'organisation ainsi que la municipalité d'Asnières pour son aide matérielle. Président : Philippe Renard





GARDER DE BONS RÉFLEXES...

...pour éviter les mauvaises surprises !

Depuis l'arrivée du nouveau policier municipal des infractions souvent dues aux mauvaises habitudes ont été constatées sur notre commune. Nous vous proposons un rappel des bons réflexes à acquérir pour le confort et le bien-être de tous.

STATIONNEMENT

Infos en +

La fourrière peut être prescrite à partir d'une amende à 35€.

Pensez à mettre votre disque de stationnement (les nouveaux) sur l'arrêt minute près de la boulangerie.



Vos élus



Alain Brochard
Conseiller municipal
Commission Travaux,
Sécurité

Trottoirs = piétons

Sauf indication contraire, il est strictement interdit de stationner sur les trottoirs qui sont des espaces réservés aux piétons.

Pourquoi ne pas stationner sur les trottoirs ?

Ce genre de pratique peut rendre la circulation des piétons difficile, notamment pour les poussettes, les enfants en bas-âge et les personnes âgées qui sont obligés de se mettre en danger en se déportant sur la chaussée.



Visibilité sur les passages piétons

Le stationnement d'un véhicule à moins de 5m d'un passage piéton dans le sens de circulation est interdit.

Pourquoi ne pas pouvoir stationner alors que l'on est hors des passages piétons ?

Vous le savez, le stationnement sur les passages piétons est prohibé. Il en est de même pour les véhicules garés jusqu'à 5 m des « clous ». La raison ? Les

stationnements à ces distances rendent la visibilité plus compliqué pour les piétons. Ces pratiques les exposent au risque de ne pas être vus à temps par les voitures.

Stationnement aux abords des lieux publics et lieux de culte

Le niveau du plan vigipirate « Alerte Attentat » interdit strictement le stationnement devant les écoles, lieux publics et lieux de culte.

Où se garer pour déposer les enfants à l'école ?

S'agissant d'Asnières, vous avez la possibilité de vous garer sur les parkings mis à votre disposition à l'Office de Tourisme, à l'Espace Josette Jourde et à l'enclos seigneurial. Pour Baillon nous vous conseillons de vous garer le long de la route d'Asnières (dans le sens Baillon > les Tilleuls) et non devant l'école, gênant ostensiblement la circulation et les piétons.

En cas de non respect des règles de stationnement vous vous exposez à une amende de 135€ (Article R417-11 du Code de la Route).



OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE

Livraisons et déménagements

Les déménagements ou les livraisons de matériaux type ciment, carrelage... vous obligent à demander un arrêté auprès de la Mairie pour occupation temporaire du domaine public.

Pourquoi ?

Ce type d'arrêté permet à la commune de prendre des dispositions pour les éventuelles gênes de circulations.

Comment faire ?

Envoyez un mail à police@ville-asnieres-sur-oise.fr ou rendez-vous en Mairie pour demander une autorisation. La démarche et l'octroi de ce document sont gratuits sur notre commune.

Vous vous exposez à une amende de 5^e classe de 1.500€ en vertu de l'article 116-2 du code de la voirie routière.



ANIMAUX DOMESTIQUES

Divagations animales

Un chien sans laisse c'est un chien délaissé :-)

Un chien peut-être considéré « en divagation » s'il est à plus de 200m de son domicile. Ainsi, tous les chiens doivent être tenus en laisse, y compris au Parc de Touteville !



Info en +

- Les chiens catégorisés doivent être déclarés en mairie, tenus en laisse et muselés.
- Ne pas ramasser les déjections de votre chien peut vous exposer à une amende de 68€.

DÉPÔTS SAUVAGES

Dépôts sauvages

Véritable fléau qui coûte cher à la commune, les dépôts sauvages peuvent être passibles d'une amende de 5^e classe allant jusqu'à 1.500€

Toutes les informations sur les déchetteries sont disponibles sur www.tri-or.fr. Il ne vous restera plus qu'à déposer vos ordures à Viarmes ou à Champagne-sur-Oise.



CÉRÉMONIE DE
CITOYENNETÉ
- 18 MARS -

ÉLECTIONS D
- 25 MARS -

CONCERT DU
QUATUOR "ZAHIR"
- 22 JANVIER -



CROSS DES ÉCOLES
- 27 AVRIL -




ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

La Commune d'Asnières-sur-Oise vous adresse
pour cette nouvelle

EXPOSITION DE
L'AMA
«UN DIMANCHE
MATTIN
EN ANGLAISE»
- 14 MAI -



FORUM DES ASSOCIATIONS
- 9 SEPTEMBRE -

LA CARNELLOISE 3
- 17 SEPTEMBRE -

EXPOSITION
«AUTO MOTO
- 1^{ER} OCTOBRE -

U CMJ
S -

OPÉRATION
«LA THÈVE EN RÊVE»
- 1^{ER} AVRIL -



EXPOSITION
«MÉTIER D'ART»
& TRADITIONS
- 23 AVRIL -

ASNIÈRES-SUR-OISE
et Histoire
Asnières-sur-
tous ses vœux
elle année.



FESTIVAL ROCK
«ASNIÈRES EN SCÈNE»
- 3 JUIN -

DIFFUSION DU FILM
DE L'ÉCOLE BLANCHE
DE CASTILLE
«MYSTÈRES DE
L'ABBAYE»
- 24 JUIN -



TOURNOI
DE FOOT À 5
- 21 OCTOBRE -

ION
RÉTRO»
BRE -

EXPOSITION
CHAMPIGNONS
- 9 OCTOBRE -





ZOOM SUR L'ANNÉE À VENIR

2018 sera assurément l'année de grandes mutations pour notre commune.

Parmi les nouveautés, nous pouvons citer : les premières arrivées dans le quartier de la Manufacture, le nouveau restaurant scolaire, la nouvelle gendarmerie et le futur pôle de santé. Afin de passer en revue tous ces sujets nous vous proposons une petite FAQ (Foire Aux Questions) à laquelle nous allons répondre.

Les premières arrivées du quartier de la Manufacture

Mars 2018

Les travaux avancent bien et les premiers habitants devraient pouvoir entrer dans leurs habitations dès fin mars 2018.



f - a - q

>> Quand arriveront les nouveaux habitants ?

Les premiers lots de maisons individuelles et d'appartements seront livrés au cours du premier semestre 2018. In fine, entre 300 et 350 nouveaux Asniérois et Asniéroises auront élu domicile dans notre commune.

>> Est-ce que l'ensemble du quartier sera habité en 2018 ?

Oui, d'ici juin 2018 le quartier sera totalement finalisé et ses habitants installés.

Vos élus



Paulo Sobral
Conseiller municipal



Futur restaurant scolaire.

un nouveau restaurant scolaire

Decembre 2018

Initialement prévue pour septembre mais repoussée au début du premier trimestre 2019, l'ouverture de ce nouvel espace de restauration permettra d'avoir un bâtiment aux nouvelles normes et en capacité d'accueillir de nouveaux enfants.



>> Quelle sera la surface de cette nouvelle cantine ?

Le restaurant scolaire aura une salle principale de 165 m² pouvant accueillir jusqu'à 136 enfants par service. Le bâtiment sera intégré à l'école.

>> Pourquoi le début de construction du restaurant scolaire a-t-il du retard ?

La Région a depuis mai 2017 fait changer les méthodes d'attribution des subventions communales en ouvrant une plate-forme en ligne unique destinée aux services de la Région Île-de-France. Bien que le dossier d'Asnières-sur-Oise ait été envoyé dans les temps, la commission chargée d'étudier le dossier n'avait toujours pas donné son aval en novembre 2017. Le montant des subventions s'élève à 50% du montant total, soit 500.000€ pour notre cas. Tant que ces subventions ne sont pas votées, le projet de construction ne peut être enclenché.

S'il y a plus d'enfants à la rentrée 2018-2019, comment feront-ils pour manger le midi jusqu'à la livraison du nouvel équipement ?

Il a été décidé d'un commun accord avec l'école et les parents d'élèves : la cantine actuelle continuera de fonctionner normalement sur deux services et les maternelles déjeuneront dans la grande salle de la Mairie qui sera réaménagée provisoirement en réfectoire.

Y aura-t-il d'autres changements ?

Afin d'éviter les nuisances sonores dûs aux travaux et en attendant la fin du réaménagement de l'école, le dortoir des maternelles sera transféré provisoirement dans une structure modulaire qui accueillera également la salle de motricité.



Futur restaurant scolaire visible depuis le porche du café-tabac de l'Abbaye.





Le réaménagement des locaux de l'école blanche de castille

Septembre 2018

L'arrivée de nouveaux habitants et la construction de la nouvelle cantine nécessiteront une restructuration des équipements scolaires.

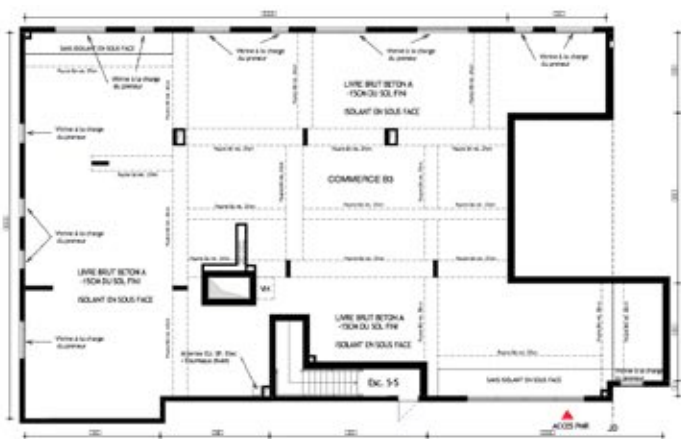


>> Est-ce que l'arrivée des nouveaux habitants de la Manufacture aura des conséquences sur les effectifs des écoles ?

Oui, il est d'ailleurs prévu l'ouverture de classes supplémentaires dès la rentrée 2018-2019. Quatre salles de classe seront disponibles pour accueillir la totalité des nouveaux élèves.

>> Comment va s'organiser l'école une fois les travaux terminés ?

Deux classes de primaires seront réouvertes et rééquipées. Un escalier métallique de secours sera installé à l'arrière du bâtiment des élémentaires. Du côté des maternelles, deux classes seront créées et le dortoir sera déplacé vers le nouvel équipement.



autour d'un projet de santé global construit en adéquation avec les besoins de soins de la population.

>> Où en est le projet ?

À l'heure actuelle, le PDS est en étude de faisabilité avec un cabinet de consultant jusqu'en mars 2018. A l'issue de cette étape, un rapport sera établi et présenté à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour validation. Les travaux d'aménagement pourront alors commencer dans le courant du deuxième semestre 2018 en fonction du délai d'obtention des subventions de fonds publics nécessaires.

>> Quels professionnels pourraient intégrer ce projet ?

Il est bon de rappeler que les professionnels de santé ne pourront s'engager que lorsque le projet sera définitivement validé par l'ARS. Pour l'heure, on compte néanmoins déjà comme candidats : deux médecins généralistes, un chirurgien dentiste, un kinésithérapeute, une psychomotricienne et deux orthophonistes. Certains autres professionnels pourraient se déterminer dans un second temps en fonction du budget prévisionnel final, à savoir : une pédicure-podologue, un ostéopathe, deux psychologues et des infirmières.



>> A quoi ressemblerait cette Maison de santé d'Asnières ?

Cet établissement serait implanté au sein du quartier de la Manufacture. D'une surface totale de 416 m², il se situerait en rez-de-chaussée du bâtiment central. Il pourrait accueillir plus de 10 professionnels réunis

un pôle de santé pluridisciplinaire (PDS)

Décembre 2018

Ce sera donc bien un Pôle de Santé qui verra le jour en 2018-2019 réparti sur les communes d'Asnières-sur-Oise et de Saint Martin du Tertre.



une nouvelle gendarmerie

Décembre 2018

Les travaux de la nouvelle gendarmerie communautaire ont débuté depuis septembre 2017 et devraient être finalisés pour la fin d'année 2018.

>> Quelques chiffres ?

14 mois de travaux prévisionnés, 1955 m² de bâtiments érigés dont 1530 m² d'habitations et 425 m² de locaux. 14 logements de famille ainsi que 2 studios pour les gendarmes en formation.

>> Pourquoi avoir implanté cette gendarmerie à Asnières ?

Cet emplacement est certes excentré mais stratégique pour les gendarmes. Il se situe près d'un carrefour donnant sur 4 axes clairement définis et permet d'intervenir rapidement sur Viarmes au sud, Asnières à l'ouest et Luzarches à l'est. Enfin, cet endroit permet de couper l'axe menant sur l'Oise, souvent emprunté après des délits.

>> Y aura-t-il des répercussions sur la circulation ?

Il se peut qu'il y ait quelques désagréments sur la RD909 durant les travaux de finition. Il a néanmoins été acté qu'aucun poids lourd ne puisse circuler à l'intérieur des Tilleuls.

>> L'implantation de la gendarmerie aura-t-elle un impact sur notre commune ?

Oui et sur plusieurs pans. Tout d'abord d'un point de vue démographique, car la gendarmerie sera entièrement implantée sur le territoire de la commune. Ensuite, d'un point de vue scolaire, les familles dépendront du secteur des écoles d'Asnières. Et enfin d'un point de vue fiscal, étant donné que les habitants de ces bâtiments d'État paieront la taxe d'habitation sur notre commune.



Future gendarmerie



Vos élus



Olivier Pellé
Conseiller municipal



Requalification de la 5^e tranche de la Grande Rue

La Grande Rue deviendra prochainement une route entièrement communale.

Le Conseil Départemental procède actuellement à des travaux de réfection sur la route et les trottoirs de la Grande Rue allant de la rue de Gouvieux à la ruelle St Laurent et à l'aménagement d'un cheminement piétons jusqu'aux dernières maisons en limite de Noisy-sur-Oise. Il est également prévu l'extension de l'éclairage public sur cette partie.

Les travaux se dérouleront jusqu'en février. Des déviations seront installées en conséquence et la Grande Rue passera temporairement en sens unique afin de favoriser la sortie d'Asnières (direction Noisy).



4

Gendarmerie Communautaire

Le gros oeuvre est achevé.

1



Travaux du SIECCAO

Des travaux ont été réalisés par le syndicat de Royaumont et rue de la Gueule à vache.

Objectif de ces interventions : installer des stabilisateurs d'eau potable afin d'éviter les casses récurrentes sur ces secteurs.

5



Vos élus



Christian Gaudin
Conseiller municipal
Commission Travaux

Restaurant scolaire

La grange qui jouxait l'école a été détruite.

2



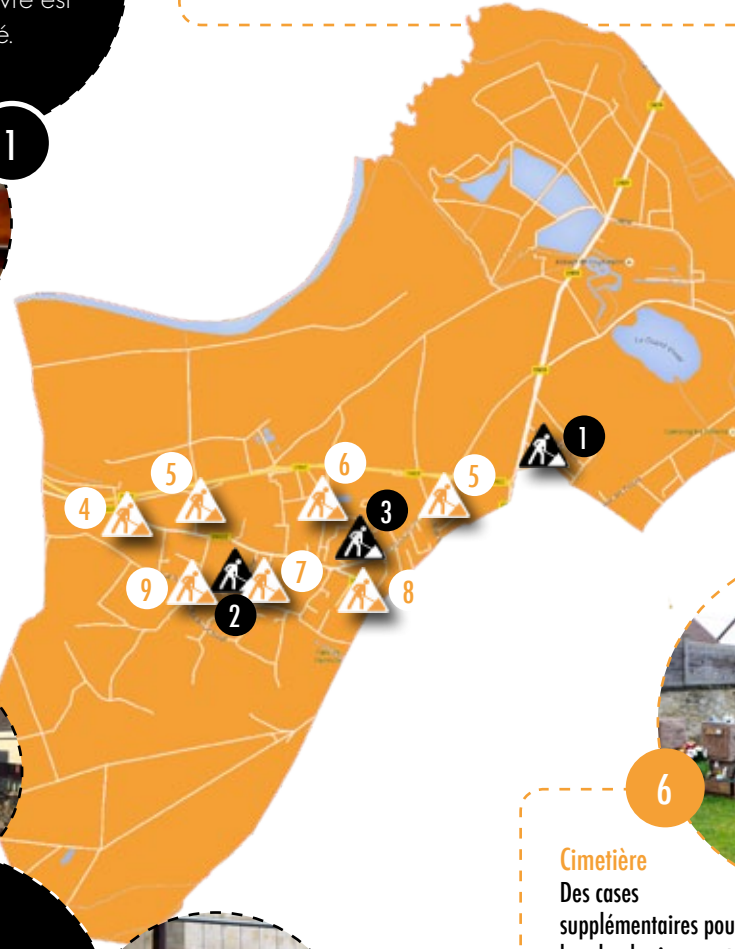
LES AUTRES

Même si de grands projets tiennent, travaux annexes sont réalisés s

Sinistre rue du Four

Le dossier est toujours en expertise afin de déterminer l

La commune espère avoir rapidement l'autorisation de travaux donnant sur la chaussée afin de pouvo



6

Cimetière

Des cases supplémentaires pour le colobarium vont être installées.

6 nouveaux cercueils funéraires seront installés en 2018 dans le cimetière.

LES TRAVAUX

Le devant de la scène, de nombreux travaux ont été réalisés sur le reste de notre commune.

responsabilités.

tion pour procéder aux travaux et ouvrir la voie publique.



Arrêts de bus

Les arrêts de bus situés rue du cimetière et place Cutigliano ont été mis aux normes pour les personnes à mobilité réduites (PMR).

Cette mise en accessibilité a été demandée par le Département et a été financée à 70% par Keolis la société de transport officiant sur notre commune.



La Manufacture

Les travaux avancent correctement et nous vous invitons à vous rendre en page 4 afin de découvrir les carnets de chantier de la Manufacture.



Salle du conseil municipal

Cette pièce sera prochainement entièrement rénovée.

Les travaux démarreront le 22 janvier. La moquette des murs sera retirée et remplacée par de la peinture. Il est également prévu l'installation d'un vidéoprojecteur et d'un écran permanent pour les conseils municipaux et les réunions publiques. Dans un second temps, le parquet sera réparé et vitrifié.



être prochainement

épectacles d'urnes ont été installés courant 2018. Des panneaux de signalisation « vidéoprotection » seront posés aux entrées du village.

Vidéoprotection

Le projet de vidéoprotection a été validé pour notre commune.

Financé par la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, les premières caméras devraient être installées à Asnières-sur-Oise courant 2018. Dans le même temps, des panneaux de signalisation « vidéoprotection » seront posés aux entrées du village.





Commission Environnement : Jardins familiaux recherchent jardiniers

Des parcelles baillonnaises sont disponibles à la location.

Si vous habitez Baillon et que vous souhaitez cultiver votre propre potager, optez pour la solution « Jardin Familial ». La commune propose à la location pour une durée d'un an renouvelable : une parcelle de 200m² ou deux de 100m². Chaque terrain est équipé d'un cabanon permettant d'entreposer vos outils et accessoires de jardinages.

Si vous êtes intéressés ou souhaitez plus de renseignements, contactez la Mairie d'Asnières-sur-Oise au 01 30 35 41 41 ou par voie électronique dans la rubrique contact du site internet www.ville-asnieres-sur-oise.fr

Compostons !

Aujourd'hui, 30% des poubelles domestiques sont constituées de matières organiques pouvant être compostées. Une pratique plus généralisée du compostage permettrait de réduire le poids des poubelles et de limiter le coût de gestion des déchets.

Faire du compostage, c'est tout simplement reproduire dans nos jardins le processus naturel qui permet aux matières organiques de se transformer et de s'intégrer au sol.

Les matières sont dégradées par les microorganismes (vers, acariens, cloportes et autres insectes coprophages) en présence d'oxygène et d'eau. En tas ou en composteur, 2 à 3 m² suffisent à faire du compost pour un jardin de 300 à 1500 m². Cette opération est inodore et bénéfique pour l'environnement comme pour le porte-monnaie. Si vous êtes intéressé par cette pratique, le PNR

Oise Pays-de-France a réalisé des guides sur le sujet que vous pourrez retrouver sur le site internet de la commune. Le syndicat Tri-Or quant à lui, propose de fournir un composteur de jardin de 80 x 80 cm pour la somme de 29,22€. Pour plus d'informations : www.tri-or.fr / 01 34 70 05 60.



Membres de la commission environnement :

Paule Lamotte, Jacques Letellier, Olivier Pellé, Philippe Le Cerf, Michel Fleurat, Annick Desbourget.

SIECCAO : Les résultats définitifs des analyses d'eau

En juin et août 2017, deux prélèvements réalisés par l'ARS ont révélé une non-conformité aux OHV, alors que les prélèvements réalisés par SUEZ étaient conformes.

Notons cependant que les taux constatés n'étaient en aucun cas dangereux pour la santé, d'où l'absence de mise en œuvre d'un plan d'action visant à suspendre la distribution de l'eau. Le 14 septembre dernier, un prélèvement contradictoire a été effectué par 3 laboratoires différents pour pouvoir confronter les résultats : l'ARS du Val d'Oise, l'ARS de l'Aisne, le Laboratoire de SUEZ. Ces trois laboratoires trouvent des taux d'OVH inférieurs à la limite de potabilité fixée à 10 micro-grammes par litre. L'eau est totalement conforme.



Membres du SIECCAO :

Claude Krieguer, Olivier Pellé.

Tri-Or :

De poubelles bleues à poubelles jaunes

Le syndicat TRI-OR changera courant 2018 les couvercles des bacs de tri emballages, papiers et cartons des habitats collectifs. Les couvercles des bacs de tri bleus des collectifs seront progressivement remplacés par des couvercles jaunes operculés.

L'ouverture de ces bacs sera réduite pour améliorer la qualité du tri dans les habitats collectifs, le dépôt de sacs poubelles ou autres sera impossible. Concernant les grands cartons, ceux-ci devront être coupés en morceaux pour être déposés dans le bac de tri. Les cartons peuvent également être apportés en déchetterie dans une benne spécifique (Pour rappel, les cartons présentés en dehors des bacs de tri ne sont pas collectés pour des questions d'humidité). A partir de 2019, les couvercles bleus des bacs des habitants des 28 communes du syndicat seront progressivement remplacés par des couvercles jaunes toujours dans le respect de la réglementation en vigueur. Les consignes de tri restent pour l'instant inchangées.



DR

Noël, et après ?

Tri-Or a réalisé une communication autour des déchets de Noël.

Dans quelle poubelle ?

- Tous les cartons sont à déposer à l'intérieur de votre bac de tri bleu. (Attention n'oubliez pas de séparer les matières : les emballages en carton des cadeaux doivent être débarrassés de leur fenêtre en plastique et les plastiques (exemple : intérieur des calendriers de l'Avent) sont à déposer en ordures ménagères.
- Le bolduc, le papier cadeau, le filet du sapin, les emballages plastiques (sachets, petites boîtes...) sont à déposer dans le bac des ordures ménagères.
- Le sapin, les guirlandes, les boules de Noël peuvent être présentés lors du ramassage des encombrants ou apportés en déchetterie.
- Les DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques) comme les guirlandes électriques sont à apporter en déchetterie.
- Si vous souhaitez vous débarrasser de certains jeux, nous vous conseillons de privilégier les dons. S'ils sont cassés, nous vous remercions de bien vouloir les présenter pour le ramassage des encombrants ou les apporter en déchetterie.

Membres de Tri-Or :

Claude Krieguer,
Paule Lamotte.

Conseil Municipal Jeune (CMJ)

Résultats du concours Maisons Illuminées

Le 15 décembre a eu lieu la sélection des vainqueurs du concours des plus belles décorations hivernales.

C'est dans la soirée du vendredi 15 décembre qu'a eu lieu la sélection des vainqueurs de cette 2^e édition initiée par le Conseil Municipal Jeune (CMJ). En présence de la Maire du CMJ Mahé Sylvain et de jeunes élus, les 3 vainqueurs ont été désignés et se verront remettre des bons d'achat à valoir dans l'épicerie fine viarmoise « Le Comptoir des Saveurs » lors de la cérémonie des Voeux du Maire.

C'est Monsieur Barthélémy Lorio de l'ancienne maison des contremaitres rue de Royaumont qui a obtenu une honorable troisième place. M. et Mme Borrego de Baillon quant à eux, sont arrivés second avec un bon d'achat de 100€ et c'est Madame Fabienne Mercier-Ythier qui a été la grande vainqueur avec sa maison joliment éclairée rue Pierre Brossolette, elle gagne un bon d'achat de 150€. Bravo à eux pour leurs jolies décorations qui transportent un peu plus notre village dans la magie de Noël.



Membres du CMJ :

Mahé Sylvain, Léa Siro, Vasco Valente Dias, Tania Gazrighian, Axel Lamotte, Ryan Cossart, Milly Nguyen Van Mui, Anouck Parey, Mathias Ober.



Chez nos voisins à Luzarches

Ouverture d'un nouveau lieu de convivialité

Inauguré le 24 novembre dernier, l'établissement *O'Bistrot des Frangins* est un débit de boisson implanté au centre ville de Luzarches au 4 rue Pontcel. Ce lieu de convivialité a pour ambition de se faire connaître au travers de ses produits et services de qualité comme nous le raconte Nicolas, l'un des 4 frères patrons de l'établissement « *On remarque qu'à partir de 20H00 à Luzarches, la ville devient déserte et il n'y a aucun lieu où les gens peuvent venir boire un verre, ou manger quelque chose sans se déplacer soit à Paris ou à Chantilly. Notre but a donc été de faire revivre la ville de Luzarches, et d'offrir la possibilité à ses habitants et à nos voisins de venir profiter d'un bel endroit près de chez eux...* »

Le bar proposera de nombreux cocktails, mais également des tapas et des animations comme des karaokés, la venue de magiciens, de groupes de musiques...

L'établissement est ouvert tous les jours sauf le lundi de 7h à 1h du matin - facebook.com/OBistrotDesFrangins



Prévention aux intoxications au Monoxyde de Carbone

Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. Pour limiter les risques, il convient avant chaque hiver : de faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude - aérer tous les jours au moins dix minutes - maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air - ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu - placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments - ne jamais utiliser des appareils non destinés pour se chauffer: cuisinière, brasero, barbecue, etc...



Un arbre malade au cimetière de Baillon

Situé devant la seconde entrée du cimetière baillonnais, un arbre avait été signalé comme « malade ». Un rapport avait donc été demandé auprès de l'Office National des Forêts (ONF), qui avait indiqué la nécessité de couper cet arbre « mourant ». La commune a suivi les recommandations de l'ONF et procèdera à son abattage. Le bois sera mis à disposition des habitants.



Le PACS en Mairie

Depuis le 1^{er} novembre 2017 les Tribunaux de Grande Instance ont laissé place aux communes dans l'application des Pactes Civils de Solidarités (PACS). Pour pouvoir en bénéficier à Asnières-sur-Oise, nous vous invitons à venir retirer le document cerfa en Mairie ou à le télécharger sur le site www.service-public.fr et de venir le déposer en Mairie aux heures d'ouverture, accompagné des pièces justificatives : une pièce d'identité pour chacun, une copie intégrale d'acte de naissance et un justificatif de domicile de moins de trois mois. Une fois la vérification des documents effectuée par l'agent d'état civil, un rendez-vous vous sera proposé pour la signature de l'acte.



La Tarantella ouverte 7 jours / 7

Grande nouveauté au restaurant italien la Tarantella, la pizzeria est désormais ouverte 7 jours sur 7, le midi comme le soir de 12h00 à 14h30 et de 19h00 à 22h00. 20 rue Pierre Brossolette - 01 30 35 33 19.

AGENDA *d'hiver*

JANVIER

13

Galette des Riders Ghost
Espace Josette Jourde

JANVIER

14

Galette du Club Senior
Espace Josette Jourde

JANVIER

21

Repas du CCAS
Espace Josette Jourde

FEVRIER

3

Journée « Bien-être » de
Sports et Loisirs
Espace Josette Jourde

JANVIER

27/28

Initiation à la Boxe Thaï
d'Autour de l'école
Espace Josette Jourde

MARS

11

Concert d'accordéon
classique offert par la
commune
Église Saint-Rémi

MARS

24

Loto de Risettes &
Galipettes
Espace Josette Jourde

AVRIL

7

Sortie du Club Senior
Chocolaterie de Lachelle

AVRIL

7

Soirée Double Jeux
Espace Josette Jourde

AVRIL

15

Exposition
« Métiers d'Art et
Traditions »
Espace Josette Jourde

Recette de soupe potiron-marron par Risette et Galipettes



Ingrédients :

1kg200 de pulpe crue de potiron / 1 boîte de 500 gr de châtaignes et son jus / 1 bel oignon / 5 gousses d'ail / 1 litre de lait / 500ml d'eau et du gros sel / On peut rajouter 4 pommes de terre moyennes.

Recette

Faire cuire le tout dans le lait et l'eau jusqu'à la cuisson puis mixer et ajouter le jus de la boîte de châtaignes. Au moment de servir on peut ajouter de la crème fraîche.



Commemoration de l'Armistice de la
Première Guerre Mondiale
11 novembre 2017



Remise de médaille du Travail
pour Madame Raposo-Papillon
11 novembre 2017



Commemoration de la fin de la
Guerre d'Algérie
5 décembre 2017

Mais où
se cache
Sophie la
Girafe ?



Sophie la girafe s'est cachée dans l'une des pages du journal, retrouvez-la en feuilletant votre Trait d'Union ! Découvrez un indice pour connaître l'endroit exact où elle se trouve en vous rendant sur :

www.ville-asnieres-sur-oise.fr



Retrouvez l'agenda complet des événements d'Asnières-sur-Oise sur le site internet de la commune :

www.ville-asnieres-sur-oise.fr



Spectacle pour enfants
« Polluair la petite sorcière »
16 décembre 2017



Marché de Noël
d'Autour de l'école
16 décembre 2017

LA COMMUNE D'ASNIÈRES-SUR-OISE
présente

Pascal Contet

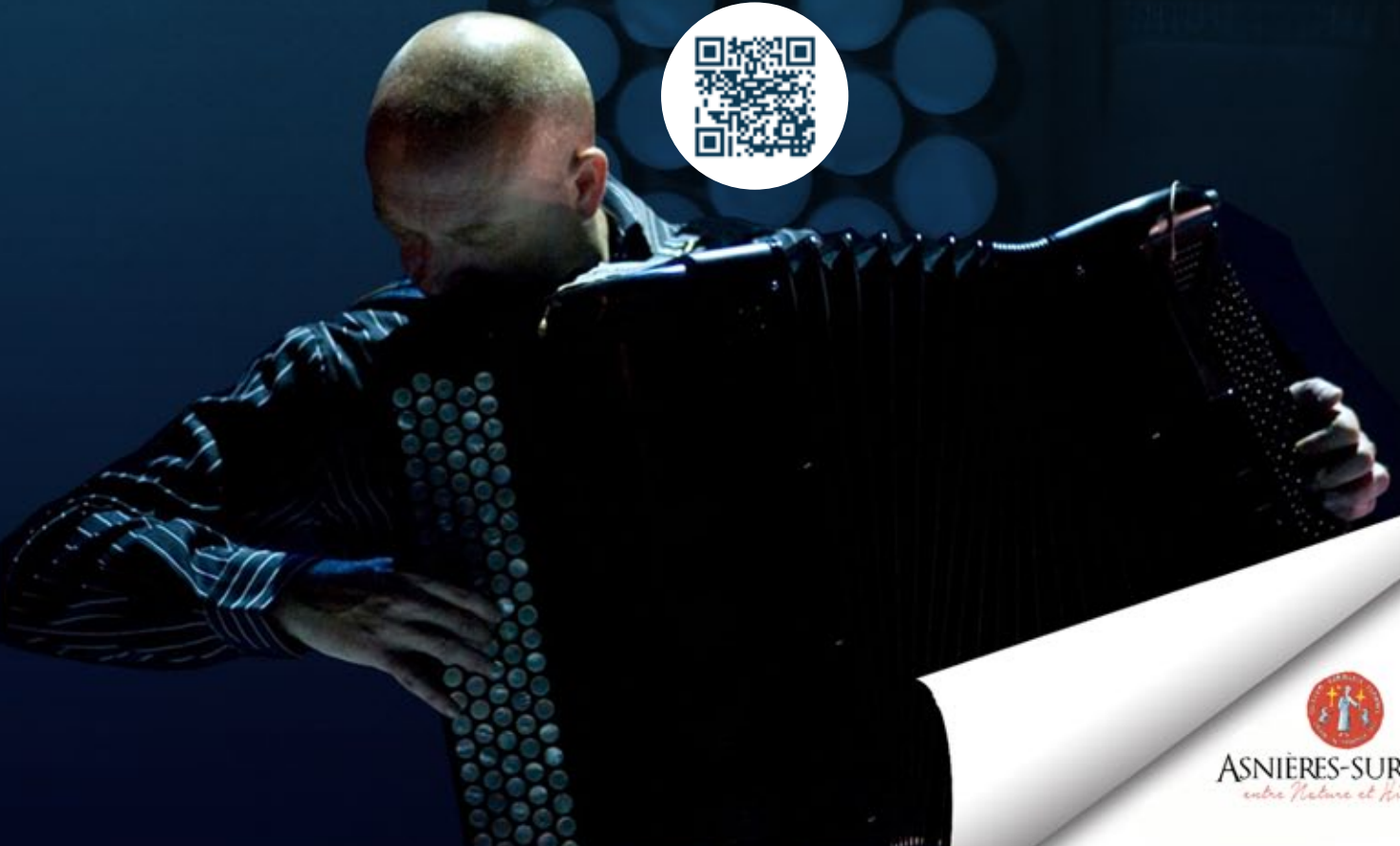
ACCORDÉONISTE

Dimanche 11 Mars

16H00 - GRATUIT

ÉGLISE SAINT RÉMI

ASNIÈRES-SUR-OISE



ASNIÈRES-SUR-OISE

entre Nature et Histoire